# 

* Datum : 14-10-2010
* Taal : Frans
* Sectie : Wetgeving
* Bron : Numac 2010737253
* Auteur :

Tribunal de commerce de Liège
Par jugement du 4 octobre 2010, le tribunal de commerce de Liège a prononcé, sur aveu et citation, la faillite de la SPRL New Terrassement, dont le siège social est établi à 4600 Visé, quai du Barrage 22, B.C.E. numéro 0472.471.954.
Curateur : Me Philippe Jehasse, avocat à 4000 Liège, rue des Augustins 32.
Juge-commissaire : M. Bernard Grutman.
Les créanciers doivent produire leurs créances au greffe du tribunal de commerce de Liège, à 4000 Liège, îlot Saint-Michel, rue Joffre 12, endéans les trente jours du jugement déclaratif de faillite.
Les personnes physiques qui se sont constituées sûreté personnelle du failli ont le moyen d'en faire la déclaration au greffe conformément à l'article 72ter de la loi sur les faillites.
Le dépôt au greffe du premier procès-verbal de vérification des créances est fixé au jeudi 18 novembre 2010.
Pour extrait conforme : le greffier en chef, (signé) M. Godin.